

Date de Convocation 19/09/2014	L'an deux mille quatorze Le vendredi 26 septembre à 20 heures 30 Le Conseil municipal
Date d'affichage 19/09/2014	légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Mme Nathalie THEBAULT, Maire Etaient présents: P.GRAVIER-B.CANU - JM.COURVALET - JP.SPENNEL- JC.BOURNE CHASTEL- C.DUBOIS – JC.QUILLET - F.CHOUBEIR-P.HYEST- V.GRANDET-B.KARPOFF- L.BOU CART-T.VENDROUX.
En exercice 15	
Présents 14	Formant la majorité des membres en exercice
Votants 14	Absents: C.KELLER

Mme Béatrice KARPOFF a été élue secrétaire.

Mme le Maire propose une minute de silence en hommage au guide français Hervé GOURDEL assassiné en Algérie.

Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat.

La commune de Saint Denis le Ferment soutient les demandes de l'AMF :

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

ENCAISSEMENT CHEQUES :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte l'encaissement des recettes suivantes :

- Trop perçu de l'EDF : 74.55 €.
- Procédure judiciaire Commune/MIRANDA : 1.510 €.
- Sinistre avec règlement amiable BERNIER : 1.879,47 € (octobre) et 2.000 € (novembre).

Ces recettes seront comptabilisées en recettes de fonctionnement à l'article 7788.

CREATION DU POSTE DE REDACTEUR PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE :

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que M. Yohan CARON, secrétaire de Mairie, remplit les conditions pour un avancement de grade au poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accepter la proposition de Madame le Maire.

CREATION DU POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2^{ème} CLASSE NON TITULAIRE :

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que Mme Thérèse BERNIER, gardienne d'église, cessera ses fonctions au 31 décembre 2014 et n'assurera plus le nettoyage de l'église. Il convient par conséquent de créer un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe non titulaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de créer un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe non titulaire (catégorie C) à temps non complet avec horaires variables selon les besoins du service. L'agent sera rémunéré sur la base du SMIC horaire + 10 %. Il percevra une indemnité pour congés payés.

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 2 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

- L'achat d'un taille haie pour 485,27 € TTC et décide de passer l'achat en investissement.
- Des travaux supplémentaires sur le préau de l'école pour un montant de 632,21 € TTC.

TARIFS DE LOCATION DE LA VAISSELLE – SALLE DES FETES :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec 8 voix POUR et 6 voix CONTRE, décide de fixer le tarif de location de la vaisselle comme suit :

- 1,50 € par personne (1 assiette plate, 1 assiette à dessert, 1 verre ballon + 1 couvert)
- Caution de 100 €
- En cas de perte ou casse : 5 € par assiette, 3 € par verre, 2 € par couvert et 3 € par tasse à café

NOMINATION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE DE REVISION DES LISTES ELECTORALES :

A chaque renouvellement du conseil municipal, il est constitué une commission administrative de révision des listes électorales. Elle est composée d'un délégué de l'administration, d'un délégué du tribunal et du Maire. Les deux délégués sont choisis par la préfecture et le TGI sur proposition de 3 noms issus de la liste électorale par le conseil municipal. La durée de nomination a été ramenée à 3 ans. Cette commission examine les demandes d'inscription sur la liste électorale et propose la mise à jour de la liste en procédant à des radiations.

Le Conseil Municipal propose les 3 personnes suivantes : Daniel BORGOO, Claude KARPOFF et Christian MALASSIS.

APPROBATION DES RAPPORTS D'ACTIVITES 2013 DU SYGOM, DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ET DU SPANC :

Vu l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, indiquant qu'un Etablissement Public de Coopération Internationale a l'obligation de produire chaque année un compte rendu d'activité avant le 30 septembre de l'année et de l'adresser à toutes les communes et groupement de communes membres ;

Vu la présentation des rapports ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le rapport d'activité du SYGOM, de la Communauté de Communes et du SPANC.

QUESTIONS DIVERSES :

-Rentrée scolaire : M.CHOUBEIR fait un point financier sur le coût de la réforme des rythmes scolaires qui s'élèverait à 5.700 € à la charge de la commune.

-Communauté de communes : M.GARVIER fait un point sur le dernier conseil communautaire notamment sur le développement de la ZAC du Mont de Magny, sur le marché de vidange des fosses toutes eaux (156 €) et sur le développement de la fibre optique sur le territoire communautaire avec un schéma retenu à 98 % de couverture. Les travaux pourraient débuter dans les 12 prochains mois.

-Distributeur de pain : Mme KARPOFF informe que le boulanger d'Etrépagny serait intéressé pour participer. Ce sujet sera débattu lors d'une prochaine commission.

-Audit financier : présentation au conseil le 10 octobre à 20h30.

-Audit de la FREDON : présentation le 17 octobre à 20h30.

-Commission développement du territoire : le 17 octobre à 20h30.

La séance est levée à 22h45.